



PRÉFET  
DE LA ZONE DE DÉFENSE  
ET DE SÉCURITÉ NORD

La cellule de vigilance routière communique

## **32èmes Rencontres Internationales de Cerfs-Volants à BERCK-sur-MER (Pas de Calais)**

**DU 14 au 22 avril 2018**

**Les 32èmes Rencontres Internationales de Cerfs-Volants se dérouleront à BERCK-sur-MER (62) du 14 au 22 avril 2018.**

### **LE PROGRAMME**

Les évolutions des cerfs-volants sur la plage sont prévus tous les jours de 10h00 à 19h00 et le samedi 21 avril de 10h00 à 22h30.

Le vol de nuit du samedi 21 avril sera suivi d'un feu d'artifice de 22h30 à 23h00.

Diverses animations sont prévues tout au long de ce festival telles que une grande roue, des fanfares de rue, des spectacles vivants, des ateliers de constructions de cerfs-volants ou des initiations au cerf-volant pilotable.

La compétition internationale réunira quant à elle les 12 meilleures équipes dont 5 européennes, 4 asiatiques et 3 représentants du continent américain.

### **MESURES GÉNÉRALES DE CIRCULATION POUR LES WEEK-ENDS**

Pour profiter de l'évènement il est fortement conseillé d'arriver avant 10h00 et de repartir après 18h00 sauf le samedi 21 avril où il sera préférable de partir après 23h00.

Un dispositif de panneaux temporaires a été prévu pour vous guider dans les meilleures conditions vers la manifestation. Il conviendra de suivre strictement ce plan de circulation qui a été élaboré afin de vous permettre d'éviter le secteur de VERTON et de RANG-du-FLIERS où la circulation est rendue compliquée en raison de la fermeture d'un axe de circulation due à des travaux en cours sur un passage à niveau et la neutralisation de voies de circulation pour les secours.

**Les usagers sont fortement invités à se laisser guider par cette signalisation mise en place ET A NE PAS UTILISER LEURS GPS.**

**Depuis Arras**, emprunter la RD 939 et suivre les panneaux « BERCK » en direction de Merlimont par la RD 918, la RD 144, la RD 144 E3 et la RD 940.

**Les usagers en provenance de la RD939 (liaison Arras/Montreuil)**, qui n'auront pas suivi les itinéraires conseillés, seront renvoyés par un itinéraire obligatoire de la RD 303 vers la RD 143 E3 et la RD 317, la portion de route située avant l'échangeur de l'autoroute A16 étant interdite à la circulation dans le sens MONTREUIL-sur-MER vers BERCK.

**Depuis l'autoroute A16 :**

- **Venant du Sud** (Paris, Beauvais, Amiens, Rouen), il est particulièrement recommandé d'emprunter les sorties n° 24 (RUE) et n°23 (ABBEVILLE).

- **Venant du Nord** (Calais, Dunkerque), prendre la sortie n°26 (Le Touquet- Etaples-Montreuil) puis la RD 939 vers MONTREUIL-sur-MER et à partir de BREXENT ENOCQ, emprunter la RD 145, la RD 139 direction CUCQ pour rejoindre la RD 940 vers BERCK.

**Au sein de la station il est fortement conseillé de ne pas chercher à vous garer au plus près de la plage. Un panneau vous guidera vers les différents parkings mis à votre disposition, qui vous permettront de rejoindre à pied le lieu de la manifestation.**

**Attention, les véhicules en stationnement gênant seront enlevés par une fourrière.**

**Pour quitter BERCK :** Au sortir de la manifestation, dès les premiers carrefours, suivre les panneaux temporaires organisant les flux de sortie de façon à limiter les cisaillements et interférences entre courants de véhicules ainsi que les indications des forces de l'ordre. Les fléchages vous guideront vers les principales destinations.

**La Cellule de Vigilance Routière Zone Nord sensibilise particulièrement les automobilistes :**

- **sur la présence de bouchons lors de cette manifestation et la nécessité de maintenir une vitesse adaptée et une large distance de sécurité avec le véhicule vous précédant.**

- **sur la présence d'un axe prioritaire pour les secours situé sur la RD 303 qui consistera en la neutralisation d'une voie de circulation ou les manœuvres de dépassement et de demis tours seront interdites.**

**Pour plus d'informations routières, vous pouvez consulter le site internet [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr) et [www.pasdecalsais.fr](http://www.pasdecalsais.fr)**

Rédacteur : La cellule de Vigilance routière zone Nord.